

PLAN DE TRAVAIL POUR COMPLÉTER LES ÉTUDES DE MAÎTRISE RECHERCHE

Nom :	Prénom :	Matricule :
Premier trimestre d'inscription à la maîtrise :		Programme :
Directeur de recherche :		
Codirecteur :	Codirecteur :	

L'étudiant à la maîtrise recherche qui n'a pas présenté son mémoire avant la fin de son 4^e trimestre d'études doit déposer au Registrariat un « plan de travail » précisant les étapes à compléter ainsi que le nombre de trimestres anticipés pour compléter son programme afin de respecter le délai maximal de 6 trimestres. Cf. : Article 53.2.1 des règlements particuliers à la maîtrise

Proposition d'un plan de travail pour compléter la maîtrise recherche au 6^e trimestre

Identification des activités	Trimestre d'échéance		
	4	5	6 délai maximal

Autres éléments relatifs au deuxième échéancier

_____	_____
Signature de l'étudiant	Date
_____	_____
Signature du directeur de recherche et date	Signature du codirecteur de recherche et date
_____	_____
Signature du coordonnateur des programmes d'études supérieures (CPÉS)	Date

RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT

Commentaires : _____	

_____	_____
Signature autorisée du Registrariat	Date